

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme AVENA).

Membre excusé : (2) Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Délibération n° : 55-2015

Objet : Collectif « Seuls en fête » - demande de subvention

Depuis plusieurs années, le collectif d'associations caritatives et humanitaires de Dijon organise, en fin d'année, une soirée de solidarité destinée aux personnes seules ou en difficulté sociale.

Cette année, l'organisation de cette manifestation, qui se déroule le mardi 15 décembre 2015, salle Devosge, est prise en charge par la Croix Rouge Française – délégation de Dijon. Elle se déroulera sous forme d'une soirée festive (buffet et animations).

Le coût de cette opération est estimé à 8 518,13 €, étant précisé que des frais supplémentaires par rapport à la manifestation de l'an passé sont occasionnés par la mise en place d'un dispositif de sécurité optimal.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille-cinq-cents euros) à la Croix Rouge Française - délégation de Dijon, au titre du Collectif d'associations « Seuls en Fête » pour 2015 ;

- de dire que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 DEC. 2015



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Fabrice CHATEL



PUBLIÉ LE 17 DEC. 2015